PRÉFET
DES HAUTE
PYRÉNÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Tarbes, le 29 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre l'ambroisie – consultation du public

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. Elle se développe et se multiplie très facilement sur différents types de terrains, notamment ceux sur lesquels interviennent des activités humaines (surfaces agricoles, bords de route, chantiers…). Très présente depuis plusieurs années dans la vallée du Rhône, elle s'étend aujourd'hui en région Occitanie.

Face à l'impact possible de l'ambroisie sur la santé et les cultures, **un projet d'arrêté et un projet de plan d'action pour lutter contre l'ambroisie dans les Hautes-Pyrénées ont été élaborés et sont soumis à la consultation du public du 1er juillet au 31 aout 2021.**

Ces documents précisent les mesures de prévention et de destruction de l'ambroisie. Ils sont consultables sur le site internet des services de l'État : www.hautes-pyrenees.gouv.fr rubrique consultation du public/espace naturel.

Les observations du public peuvent être recueillies durant ce délai :
* soit par voie électronique : ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr

* soit par voie postale, par courrier adressé à :
Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale des Hautes-Pyrénées
Cité Administrative
10 rue Amiral Courbet
65013 TARBES CEDEX

Tél : 05 62 56 65 05
Courriel : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9